

UN LIBRARY



NATIONS UNIES

SEP 10 1980

ASSEMBLEE



GENERALE

Distr.
GENERALE

A/35/430
9 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 34 de l'ordre du jour provisoire^x

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

Note verbale datée du 4 septembre 1980, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

La Mission permanente de la République démocratique d'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer ci-joint la déclaration publiée le 20 août 1980 par la République démocratique d'Afghanistan et de le prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et du document joint comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 34 de l'ordre du jour provisoire.

^xA/35/150.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République démocratique
d'Afghanistan, en date du 20 août 1980

1. Les milieux impérialistes des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de certains autres pays occidentaux ainsi que les hégémonistes chinois et leurs fantoches, utilisant des bases au Pakistan et en Iran pour entraîner des éléments armés de contre-révolutionnaires afghans, continuent à mener une guerre non déclarée contre le peuple afghan. Les forces réactionnaires tentent de bouleverser la vie paisible du peuple afghan et de lui infliger des souffrances et des malheurs sans nombre. Elles ne reculent pas devant les méthodes les plus basses pour leur lutte armée. On a déjà constaté que les bandits utilisaient des armes chimiques. Or l'emploi de ces armes a été résolument condamné par l'opinion publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies, tous les pays démocratiques et les organisations internationales progressistes.

2. Les derniers événements montrent que les forces réactionnaires intensifient leurs actions criminelles contre la République démocratique d'Afghanistan - Etat souverain, membre de l'Organisation des Nations Unies et membre du mouvement non aligné. L'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan s'amplifie. Au début, la réaction internationale tentait de passer sous silence la réalité de l'aide étrangère aux contre-révolutionnaires afghans et d'acheminer cette aide par des voies clandestines mais la situation a changé. Maintenant les dirigeants de certains pays occidentaux préconisent ouvertement un accroissement de l'aide aux contre-révolutionnaires afghans. On peut parler avec certitude de l'amorce d'une fourniture massive et directe d'armements. La preuve en est dans le matériel saisi par les unités militaires afghanes au cours des opérations entreprises pour éliminer les bandits.

3. Au début, les bandits étaient armés surtout de modèles désuets, dont on pouvait expliquer l'apparition en Afghanistan par l'achat au "marché libre". Maintenant, ils ont les modèles les plus récents d'armes fabriquées dans les pays occidentaux ou dans des pays tels que la Chine, l'Iran et l'Egypte, et qui ne sont pas en vente libre.

4. A cet égard, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan estime qu'il est de son devoir d'informer la population musulmane de l'Afghanistan, les peuples et les gouvernements de tous les pays et les forces de progrès du monde entier que, malgré les déclarations et protestations réitérées du Gouvernement afghan, la réaction internationale, dirigée par l'impérialisme américain, poursuit son ingérence criminelle dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Des méthodes aussi inhumaines que l'emploi d'armes chimiques - armes de destruction massive interdites par les traités internationaux - continuent d'être utilisées dans la lutte contre le peuple et le Gouvernement légitime de la République démocratique d'Afghanistan.

5. Outre les grenades chimiques américaines saisies, comme chacun sait, dans la province de Herat le 25 mars dernier, un puissant gaz neurotoxique a été utilisé dans plusieurs écoles et lycées de Kaboul au début de juin. Plus de 250 enfants afghans fréquentant ces établissements ont été victimes de cet acte d'une cruauté et d'une absurdité sans précédent. Ils ont été grièvement intoxiqués.
6. L'empoisonnement de l'eau dans les écoles "Bibi mahru" et "Soreya" à Kaboul, le 9 juin dernier, ne peut que susciter l'indignation. Les recherches entreprises par des experts ont permis d'établir que l'élément principal de la substance toxique utilisée était un puissant herbicide capable de causer des changements irréversibles dans l'organisme humain.
7. Les forces contre-révolutionnaires continuent aussi à utiliser des armes chimiques dans les raids des bandits. Ainsi, le 6 juillet dernier, des bandits ont attaqué de nuit la ville de Ghazni. Une fois l'attaque repoussée, les soldats de l'armée afghane ont trouvé des munitions chimiques de fabrication américaine marquées "112" et portant en anglais l'inscription "Attention. Poison. Ne pas toucher. Effluves toxiques".
8. Autre cas d'emploi d'armes chimiques relevé dans la même ville de Ghazni : le 10 juillet, une grenade chimique fabriquée aux Etats-Unis a été jetée de l'extérieur dans le bâtiment de la Direction provinciale du Service d'information de l'Etat. Lancée par une main inexperte, la grenade n'a pas explosé. Elle portait l'inscription "46.036,0 652-709". Au début d'avril dernier, les forces armées de la République démocratique d'Afghanistan ont saisi, dans la province de Herat, deux grenades antichars de fabrication américaine ayant une action chimique cumulative combinée. Ces grenades étaient marquées "PKT 83 mm - m 12".
9. Le Gouvernement afghan se déclare disposé à faire examiner par des experts, en collaboration avec des représentants compétents de la communauté mondiale, les munitions chimiques fabriquées aux Etats-Unis et à procéder à une enquête sur les conditions de leur utilisation par les bandes de contre-révolutionnaires, qui reçoivent de l'étranger les armes les plus modernes.
10. Au cours de heurts avec les bandits, les soldats de l'armée afghane ont également saisi d'autres munitions de fabrication américaine, chinoise, iranienne, égyptienne et italienne, qui ont été montrées aux journalistes au cours d'une conférence de presse donnée à Kaboul le 18 juillet dernier.
11. Le Gouvernement afghan exprime sa profonde indignation et s'élève résolument contre la fourniture aux bandes de contre-révolutionnaires afghans, d'armes chimiques, dont l'emploi est illégal et inhumain.
12. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan notifie cela aux gouvernements des pays voisins de la République qui prêtent leur territoire à l'organisation d'actions subversives et d'actes d'agression directe et il les prévient qu'ils portent l'entière responsabilité de ces actions criminelles, de même que les services d'espionnage et agences militaires des Etats-Unis et autres pays impérialistes qui fournissent des armes chimiques aux bandits et aux terroristes.

13. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan invite tous les pays démocratiques, les organisations patriotiques et progressistes, les organisations internationales et la communauté mondiale tout entière à élever une protestation vigoureuse contre les agissements criminels de l'impérialisme mondial et surtout de l'impérialisme américain en Afghanistan et à faire échec à ses desseins criminels visant à infliger des souffrances et des malheurs sans nombre à la population pacifique de l'Afghanistan, attachée à défendre sa liberté et sa souveraineté.
